



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 2 décembre 2025 à 19 h 31.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

126216-12-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 33 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663-2025 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 665-2025 RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES CHARRETIÈRES
6. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL – EMPLOYÉS ET ÉLUS
7. ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8. RÉSOLUTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES
9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2026

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. CESSION DE TERRAIN POUR MODIFIER LA COURBE DE LA RUE INDUSTRIELLE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

PERSONNEL

11. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE DONS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2025
12. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES
13. DÉMISSION POMPIER À TEMPS PARTIEL
14. EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL
15. OFFRE D'EMPLOI ADJOINTE ADMINISTRATIVE – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ (POSTE TEMPORAIRE)
16. CONTRAT ENTRETIEN DE LA SALLE DE BAIN DU GARAGE MUNICIPAL
17. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

FINANCES

18. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN – PARC INDUSTRIEL – REDDITION DE COMPTE
19. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – RANG SAINT-GUILAUME
20. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – RANG SAINT-GUILAUME
21. REDDITION DE COMPTE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES DE LOISIRS
22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 699 154
23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 698 151



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

24. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
25. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
26. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES
27. TAUX D'INTÉRÊT 2026
28. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

29. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2026-2027 -
ACCEPTATION DE SOUMISSION
30. VENTE DU VIEUX ONE-WAY ENDOMMAGÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

31. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SÉCURITÉ INCENDIE)
32. CORRESPONDANCE
33. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
-
34. RAPPORT DES COMITÉS
35. PÉRIODE DE QUESTIONS
36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126217-12-2025

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

126218-12-2025

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663-2025 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026

Il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire d'adopter, comme présenté le règlement numéro 663-2025 concernant le traitement des élus 2026. Aucune modification dans le projet depuis son dépôt.



126219-12-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 665-2025
RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 665-2025 relatif aux ponceaux des entrées charretières. Aucune modification dans le projet depuis son dépôt.

126220-12-2025

6. **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU
HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA
VIOLENCE AU TRAVAIL - EMPLOYÉS ET ÉLUS**

Considérant qu'une mise à jour de la politique a été effectuée et qu'elle comporte des modifications mineures ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Employés et élus.

126221-12-2025

7. **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES
CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

Considérant qu'une politique sur l'application des caméras de surveillance était nécessaire pour encadrer leur utilisation ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique sur l'utilisation des caméras de surveillance.

126222-12-2025

8. **RÉSOLUTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES
SIGNATAIRES**

Considérant qu'à la suite des élections générales il est nécessaire pour la municipalité d'adopter une résolution générale afin de désigner officiellement les personnes autorisées à signer les divers documents légaux et administratifs au nom de la municipalité;

Considérant que cette résolution vise notamment les offres d'achat, les contrats devant notaire, les ententes de services, ainsi que tout autre document engageant la municipalité ;

Considérant que l'adoption d'une telle résolution permet d'assurer la conformité des signatures, de faciliter les démarches administratives et de garantir la validité des actes officiels ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les signataires suivants :

- Marc Cloutier, maire OU
- Jonathan Pépin, maire suppléant

CONJOINTEMENT AVEC

- Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière OU
- Line Lessard, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.



126223-12-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les séances débuteront à 19 h 30 à l'hôtel de ville située au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0 ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 14 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 1^{er} septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

126224-12-2025

10. CESSION DE TERRAIN POUR MODIFIER LA COURBE DE LA RUE INDUSTRIELLE - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de cession à titre gratuit du lot 6 704 383, par Gestion René Blais inc. Ce contrat vise à régulariser la courbe de la rue Industrielle. La municipalité assumera également tous les frais relatifs à la transaction, notamment les honoraires de Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires.

11. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE DONS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2025

À la suite de la remise des formulaires de déclaration des avantages reçus des employés municipaux, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, le registre des dons au courant de l'année 2025 rempli par les employés. Aucun don n'a été reçu par les employés au courant de l'année 2025.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126225-12-2025

N° de résolution
ou annotation

12. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL - TEMPS DES FÊTES

Il proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2025 à midi au 4 janvier 2026 inclusivement. Le personnel de bureau sera de retour au travail le lundi 5 janvier 2026 à 8 h 00.

126226-12-2025

13. DÉMISSION POMPIER À TEMPS PARTIEL

Considérant que monsieur Martin Veilleux a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel, laquelle est effective depuis le 28 novembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter sa démission et de le remercier chaleureusement pour ses années de service au sein du service incendie de notre municipalité.

126227-12-2025

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Considérant que le service des incendies désire que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Stéphane Lessard à titre de pompier ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Lessard.

126228-12-2025

**15. OFFRE D'EMPLOI ADJOINTE ADMINISTRATIVE -
REEMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ (POSTE
TEMPORAIRE)**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à afficher un poste d'adjointe administrative afin de combler un poste temporaire (congé de maternité), et ce, dans l'Écho de la place, sur le site Internet, sur la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur d'autres sites gratuits jugés pertinents.

Il est également résolu de former un comité de sélection composé de madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, de monsieur Marc Cloutier, maire et de monsieur Jocelyn Vallières, conseiller # 2 afin de procéder aux entrevues d'embauche.

126229-12-2025

**16. CONTRAT ENTRETIEN DE LA SALLE DE BAIN DU
GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner le contrat de gré à gré pour l'entretien de la salle de bain du garage municipal à madame Patricia Deblois pour 1 fois par mois au montant de trente dollars (30,00 \$) la fois, pour l'année 2026.



126230-12-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

17. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

Considérant que suite aux élections du conseil municipal 2025-2029, le partage des responsabilités est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus :

Maire suppléant :	Monsieur Jonathan Pépin
Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) :	Monsieur Jonathan Pépin Monsieur Jocelyn Vallières, substitut
Comité démolition d'immeubles :	Madame Ginette Lessard Madame Peggy Vignola Monsieur Jonathan Pépin Monsieur Sébastien Patry, substitut
Comité consultatif d'urbanisme	Madame Ginette Lessard Monsieur Sébastien Patry, substitut
Comité espace municipal, promotion, parc, installation et embellissement :	Madame Marie-Josée Breault Madame Ginette Lessard Monsieur Jocelyn Vallières
Comité agro-forestier :	Monsieur Sébastien Patry
Comité développement résidentiel :	Madame Ginette Lessard Madame Marie-Josée Breault Madame Peggy Vignola
Comité développement industriel :	Monsieur Marc Cloutier Madame Marie-Josée Breault, substitut
Voirie municipale, matériel roulant :	Monsieur Jonathan Pépin Monsieur Sébastien Patry, substitut
Comité des riverains, protection des rives et littoral :	Monsieur Jocelyn Vallières Madame Marie-Josée Breault, substitut
Comité des actifs :	Madame Ginette Lessard Monsieur Sébastien Patry Madame Peggy Vignola
Sécurité publique, service d'incendie :	Monsieur Marc Cloutier Monsieur Sébastien Patry, substitut
Syndicat, convention collective, comité relation de travail et SST :	Monsieur Jocelyn Vallières Madame Ginette Lessard Monsieur Marc Cloutier
Politique familiale, MADA, Réseau Biblio :	Madame Peggy Vignola
Comité de la ruralité :	Madame Peggy Vignola Madame Ginette Lessard
Service des loisirs et comité de l'OTJ :	Madame Ginette Lessard



126231-12-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**18. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) -
VOLET SOUTIEN – PARC INDUSTRIEL – REDDITION DE
COMPTE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 17 janvier 2024 au 30 novembre 2025 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de recharge granulaire ;
- Des photos des travaux réalisés ;
- Les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

126232-12-2025

**19. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) -
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) -
RANG SAINT-GUILAUME**

DOSSIER : YTC23728-29100(12)-20250415-024

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars (21 982 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière résiliée.

126233-12-2025

20. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – RANG SAINT-GUILAUME

DOSSIER : ZKU74624-29100(12)-20250415-024

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars (21 982 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière résiliée.

126234-12-2025

21. REDDITION DE COMPTE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES DE LOISIRS

Considérant qu'il faut préparer et signer la reddition de compte concernant l'aide financière reçue dans le cadre de la politique de développement des territoires 2020-2025;

Considérant que le montant global du projet s'élève à 76 603,75 \$ et que l'aide financière accordée est de 61 283,00 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et signer la reddition de compte concernant l'aide financière reçue dans le cadre du programme de développement des territoires 2020-2025 ;
- De compléter le rapport final d'activité et le rapport budgétaire concernant l'amélioration des infrastructures et de l'accessibilité aux espaces de loisirs.

126235-12-2025

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 699 154

Considérant que le propriétaire du lot 4 699 154 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500,00 \$) prévu au règlement 611-2022 au propriétaire du 330, route 271.

126236-12-2025

23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 698 151

Considérant que le propriétaire du lot 4 698 151 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500,00 \$) prévu au règlement 611-2022 au propriétaire du 14, route Laflamme.

126237-12-2025

24. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

126238-12-2025

25. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Considérant que, par sa résolution 126237-12-2025, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédent cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000,00 \$ annuellement ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$) chaque année pour les exercices 2026-2027-2028-2029 ;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

126239-12-2025

26. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, une liste des contribuables endettés envers la municipalité pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires doit être préparée et déposée au conseil municipal ;

Considérant que cette année, ladite liste sera déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 13 janvier 2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De transmettre un avis de rappel aux contribuables en défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires ;
- D'exiger le paiement complet avant le 7 janvier 2026 ;
- Qu'après cette date, le nom des personnes endettées envers la Municipalité apparaîtra sur la liste déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 13 janvier 2026 en vue de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de Beauce-Sartigan.

126240-12-2025

27. TAUX D'INTÉRÊT 2026

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêts sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2026.

126241-12-2025

28. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (484 489,93 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	11 015,26 \$
FACTURES À PAYER	415 843,30 \$
SALAIRS BRUTS DU MOIS	57 631,37 \$
TOTAL	484 489,93 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126242-12-2025

29. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2026-2027 —
ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que le directeur des travaux publics a reçu la soumission de Transport Adrien Roy & fille inc. pour les saisons 2026-2027, incluant la fourniture du produit, le transport ainsi que l'épandage au montant de 0,465\$ du litre pour 2026 et 0,475\$ du litre pour 2027, taxes non incluses, pour l'abat-poussière ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission pour les saisons 2026-2027 au montant de 0,465\$ du litre pour 2026 et 0,475\$ du litre pour 2027, taxes non incluses. Le directeur des travaux publics établira une liste des travaux à effectuer et fera appel à la compagnie en temps et lieu.

126243-12-2025

30. VENTE DU VIEUX ONE-WAY ENDOMMAGÉ

Considérant que suite à l'achat d'un nouveau one-way, le service des travaux publics souhaite mettre en vente le vieux endommagé ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à mettre en vente le vieux one-way endommagé au prix de trois mille dollars (3 000,00 \$) négociable et de l'afficher sur les sites de vente gratuits.

126244-12-2025

31. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SÉCURITÉ INCENDIE)

Considérant qu'en vue de la mise à jour du schéma de couverture de risque, un programme de prévention en santé et sécurité au travail pour le service incendie doit être instauré ;

Considérant que le programme de prévention santé, sécurité et qualité du travail de la municipalité ne couvre pas le service incendie ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme de prévention en santé et sécurité du service incendie et d'autoriser monsieur Michaël Normand, directeur incendie à transmettre le programme à monsieur Martin Argouin pour l'insertion dans le schéma.

32. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2025.

33. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- Aucun point n'a été ajouté.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

34. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur **Jonathan Pépin** mentionne qu'une soumission à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RISCB) a été acceptée pour le ramassage du recyclage.

Madame **Ginette Lessard** informe le comité que les activités de la programmation d'automne se poursuivent. Les bingos des Aînés flyés ont repris en octobre à Saint-Benoît et cette activité est très appréciée des résidents.

Le casse-croûte de l'OTJ a été offert en concession, l'ouverture officielle a eu lieu le 1er décembre 2025.

De plus, deux conseillères du conseil des jeunes étaient présentes afin de tenir le petit bureau de vote des Électeurs en herbe lors des élections municipales du 2 novembre dernier.

Il y aura d'ailleurs des élections au Conseil des jeunes afin de combler le siège no 6.

Une soirée de danse country a eu lieu le 8 novembre dernier, et d'autres sont à venir.

Le Marché de Noël était de retour pour une 4e édition le 15 novembre dernier, ce fut une superbe édition cette année.

Des travaux d'entretien ont été réalisés à l'OTJ, les planchers et les bancs ont été repeints. L'ouverture de la patinoire devrait se faire ultérieurement.

Monsieur **Jocelyn Vallières** mentionne qu'il fait partie du comité des riverains. Il indique également qu'il examinera la convention collective des employés des travaux publics.

Madame **Peggy Vignola** présente le rapport de la bibliothèque et mentionne que celle-ci est en bonne santé. Des activités sont à venir à la bibliothèque comme l'atelier de création de cartes de vœux, un conte de Noël, etc.

Monsieur **Marc Cloutier** a participé à une rencontre à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le budget. Il a également été nommé sur le comité de la Sûreté du Québec.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 09 à 20 h 18. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126245-12-2025

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 18.

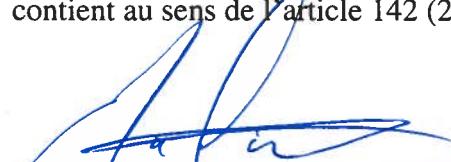


PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


MARC CLOUTIER, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE